

LECTRA S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées
aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2023**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Domaine de Pelus
11, rue Archimède
33692 Mérignac Cedex

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'Assemblée générale
LECTRA S.A.
16-18, rue Chalgrin
75016 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'CID 3 -1.345 (RA)]TJ 0 u8

LECTRA S.A.

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023) - Page 2

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Mérignac, le 1^{er} mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA



Flora Camp



Aurélie Lalanne

